

Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Mardi 29 moharem 1443 – 7 septembre 2021

164^{ème} année

N° 80

Sommaire

Décrets et arrêtés

Présidence de la République

Décret Présidentiel n° 2021-113 du 6 septembre 2021, fixant les procédures exceptionnelles applicables aux commandes publiques relatives à l'organisation du dix-huitième sommet de la francophonie..... 2120

Ministère de l'Intérieur

Arrêté du ministre de l'intérieur du 6 août 2021 portant délégation de signature en matière disciplinaire 2122
Arrêtés du ministre de l'intérieur du 6 août 2021, portant délégation de signature 2122

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Nomination de secrétaires généraux d'établissements d'enseignement supérieur 2135
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur 2136
Tableau d'emplois fonctionnels 2136
Nomination de directeurs 2136
Tableau d'emplois fonctionnels 2137
Nomination de secrétaires principaux d'établissements d'enseignement supérieur 2137
Tableaux d'emplois fonctionnels 2137
Nomination de secrétaires d'établissements d'enseignement supérieur 2138
Nomination de professeurs d'enseignement supérieur 2138
Nomination de maîtres de conférences 2141

Décrets et arrêtés

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret Présidentiel n° 2021-113 du 6 septembre 2021, fixant les procédures exceptionnelles applicables aux commandes publiques relatives à l'organisation du dix-huitième sommet de la francophonie.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment son article 80,

Vu la loi organique n°2018-29 du 9 mai 2018 relative au Code des collectivités locales,

Vu la loi organique n° 2019-15 du 13 février 2019 relative à la loi organique du budget,

Vu le Code de la comptabilité publique promulgué par la loi n° 73-81 du 31 décembre 1973, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété, dont le dernier en date la loi n° 2018-56 du 27 décembre 2018, portant loi de finances pour l'année 2019,

Vu la loi n° 2015-36 du 15 septembre 2015, relative à la réorganisation de la concurrence et des prix,

Vu la loi n° 2018-46 du 1^{er} août 2018, relative à la déclaration de patrimoine et d'intérêts, et à la lutte contre l'enrichissement illicite et les conflits d'intérêts,

Vu le décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-10 du 17 avril 2020, portant dispositions particulières pour la répression des violations aux règles de la concurrence et des prix, tel que modifié par le décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-34 du 10 juin 2020,

Vu le décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-31 du 10 juin 2020, relatif à l'échange électronique de données entre les structures et leurs usagers et entre les structures, ratifié par la loi n°2021-14 du 10 juin 2021, notamment son article premier,

Vu le décret n° 2012-2878 du 19 novembre 2012, relatif au contrôle des dépenses publiques,

Vu le décret n° 2013-5093 du 22 novembre 2013, relatif au comité du contrôle d'Etat relevant de la présidence du gouvernement et fixant le statut particulier de ses membres,

Vu le décret n° 2014-1039 du 13 mars 2014, relatif à la réglementation des marchés publics, tel que modifié et complété par le décret gouvernemental n° 2018-416 du 11 mai 2018,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-498 du 8 avril 2016, fixant les conditions et procédures d'exclusion de la participation aux marchés publics,

Vu le décret gouvernemental n° 2019-428 du 20 mai 2019, portant création, d'un comité national d'organisation du 18^{ème} sommet de la francophonie en 2020 à Tunis et fixant son organisation et son mode de fonctionnement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement,

Vu l'avis du Tribunal administratif,

Prend le décret présidentiel dont la teneur suit :

Article premier - Le présent décret présidentiel a pour objet de fixer des procédures exceptionnelles relatives à la préparation, conclusion, exécution et contrôle des commandes publiques liées à l'organisation du dix-huitième sommet de la francophonie qui se tiendra à Djerba au cours du mois de novembre 2021.

Art. 2 - Les procédures exceptionnelles prévues au présent décret présidentiel sont applicables aux commandes publiques conclues notamment par les organismes publics suivants :

- La Présidence de la République,
- Le ministère de la défense nationale,
- Le ministère des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger,
- Le ministère de l'intérieur,
- Le ministère des transports et de la logistique,
- Le ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'infrastructure,
- Le ministère du tourisme,
- Le ministère de la santé,
- Le ministère des affaires locales et de l'environnement,
- Le ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,
- Le ministère des affaires culturelles,
- L'Office de l'aviation civile et des aéroports,
- La Société tunisienne de l'électricité et du gaz,
- La Société nationale des télécommunications,
- L'Etablissement de la Télévision tunisienne,

- L'Établissement de la Radio tunisienne,
- L'Établissement national pour la promotion des festivals et des manifestations culturelles et artistiques,
- L'Office national de la télédiffusion,
- L'Office national du tourisme tunisien,
- L'Agence de promotion de l'investissement extérieur,
- Le Conseil régional du gouvernorat de Médenine,
- La municipalité de Djerba Houmt Souk,
- La municipalité Djerba Midoun,
- La municipalité Djerba Ajim,
- La municipalité Zarzis Nord.

Il peut être ajouté d'autres ministères, collectivités locales ou établissements publics intéressés par l'organisation du dix-huitième sommet de la francophonie, et ce, par décision du ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger à la demande du ministre ou du ministre sectoriel intéressé.

Art. 3 - La liste des commandes publiques concernées par les dispositions exceptionnelles prévues par le présent décret présidentiel, est fixée par décision du ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger, sur proposition des ministères intéressés par l'organisation du sommet, et ce, dans un délai n'excédant pas trois jours depuis la publication du présent décret présidentiel.

Le coordinateur général du Comité exécutif issu du Comité national d'organisation du dix-huitième sommet de la francophonie, assure le suivi de l'exécution des commandes publiques avec les différents ministères, collectivités locales ou établissements publics intéressés.

Art. 4 - Les commandes publiques prévues à l'article 3 du présent décret présidentiel sont conclues suivant l'une des modalités suivantes selon le choix de l'acheteur public :

- Par voie de consultation élargie pour les fournisseurs autorisés à participer à la phase de consultation en soumettant des offres techniques et financières dans un délai maximum de 10 jours. Le même délai s'étend aux consultations qui sont soumises aux commissions des marchés et dépenses revêtant un caractère secret soumises à une procédure spéciale de contrôle;

- Par voie de négociation directe avec un ou plusieurs fournisseurs déterminés choisis notamment en raison de leur spécialité et capacité à satisfaire les commandes dans les délais fixés par l'acheteur public.

Les commissions compétentes de contrôle des marchés doivent émettre leur avis sur les projets de contrat de marchés par voie de négociation directe et le communiquer à l'acheteur public intéressé dans un délai de 24 heures depuis la réception du dossier. Ce délai peut être porté au double afin de fournir certaines pièces complémentaires ou des clarifications nécessaires pour étudier le dossier et statuer sur celui-ci.

Art. 5 - En cas d'organisation d'une consultation élargie, il est fait application des procédures suivantes:

- Lancement d'un appel d'offres aux fournisseurs, entrepreneurs, prestataires de service et bureaux d'études à travers les moyens disponibles,
- Ouverture et évaluation des offres par des commissions compétentes au niveau de l'organisme intéressé,
- Les commissions d'évaluation procèdent à l'évaluation des offres et mènent des négociations sur le prix et les conditions du contrat.

Art. 6 - Les commandes publiques mentionnées à l'article 3 du présent décret présidentiel sont exemptées de l'obligation d'appliquer les procédures électroniques à travers le système des achats publics en ligne « TUNEPS ».

Art. 7 - Les offres sont ouvertes, évaluées et contrôlées par les commissions compétentes prévues par le décret n°2014-1039 du 13 mars 2014 susvisé, ou à l'aide des manuels spéciaux ou règlement intérieur des entreprises et établissements publics intéressés, et ce, conformément aux dispositions prévues par le présent décret présidentiel.

Art. 8 - Le travail des contrôleurs des dépenses publiques et des contrôleurs d'Etat, selon les attributions dévolues à chacun d'eux, consistent à vérifier l'exactitude de la facturation des dépenses et la disponibilité des crédits, après avoir pris connaissance de la décision de la commission intéressée, et ce, pour les achats dans le cadre des marchés publics.

Le contrôleur des dépenses publiques vise les fiches signalétiques, les fiches de blocage des crédits et les propositions d'engagement.

Le contrôleur des dépenses publiques ou le contrôleur d'Etat, selon le cas, accomplit les missions prévues par le présent article dans un délai n'excédant pas 24 heures depuis la réception des pièces y afférentes.

Art. 9 - L'acheteur public intéressé peut accorder des avances aux titulaires des marchés ne dépassant pas 20% du montant initial du marché pour les commandes publiques mentionnées à l'article 3 du présent décret présidentiel. Ces avances sont accordées sur demande écrite du titulaire du marché, sur production d'un engagement de la caution solidaire de rembourser la totalité du montant de l'avance à la première demande de l'acheteur public.

Art. 10 - Les procédures exceptionnelles prévues par le présent décret présidentiel cessent d'être appliquées au plus tard au terme du dix-huitième sommet de la francophonie. Toutefois, les marchés ayant fait l'objet d'appel à concurrence sous son empire seront achevés conformément à ses dispositions.

Art. 11 - Le présent décret Présidentiel sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 6 septembre 2021.

Le Président de la République

Kaïs Saïed

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêté du ministre de l'intérieur du 6 août 2021 portant délégation de signature en matière disciplinaire.

Le ministre l'intérieur,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991 portant organisation du ministère de l'intérieur ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-525 du 17 juin 2019,

Vu le décret gouvernemental n° 2018-813 du 2 octobre 2018 chargeant Monsieur Tarek Dorgham, administrateur général de l'intérieur, des fonctions de directeur général des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur à compter du 1^{er} octobre 2018,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du chef du gouvernement et de membres du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-81 du 29 juillet 2021, portant nomination d'un chargé du ministère de l'intérieur.

Arrête:

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, qui a modifié et complété la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, le ministre de l'intérieur délègue à Monsieur Tarek Dorgham, administrateur général de l'intérieur, chargé des fonctions de directeur général des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, le droit de signature des rapports de traduction devant, le conseil de discipline et des sanctions disciplinaires, à l'exception de la sanction de révocation.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 29 juillet 2021 et sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 6 août 2021.

Le ministre chargé du ministère de l'intérieur

Ridha Gharsallaoui

Arrêté du ministre de l'intérieur du 6 août 2021, portant délégation de signature.

Le ministre l'intérieur,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-525 du 17 juin 2019,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-81 du 29 juillet 2021, portant nomination d'un chargé du ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 30 mai 2019 chargeant Monsieur Lassâad Mejri, administrateur en chef de l'intérieur, des fonctions de chef de bureau des missions, à l'unité de la coordination, de la logistique et des marchés au secrétariat général au ministère de l'intérieur avec rang et avantages de sous - directeur.

Arrête:

Article premier - Conformément aux dispositions du sous- paragraphe deux du paragraphe un de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Lassâad Mejri, administrateur en chef de l'intérieur, chargé des fonctions de chef de bureau des missions, à l'unité de la coordination, de la logistique et des marchés au secrétariat général au ministère de l'intérieur avec rang et avantages de sous - directeur, est habilité à signer par délégation du ministre de l'intérieur , tous les documents entrant dans le cadre du bureau des missions , à l'unité de la coordination, de la logistique et des marchés au secrétariat général au ministère de l'intérieur, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 29 juillet 2021 et sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 6 août 2021.

*Le ministre chargé du ministère de
l'intérieur*

Ridha Gharsallaoui

Arrêté du ministre de l'intérieur du 6 août 2021, portant délégation de signature.

Le ministre l'intérieur,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-525 du 17 juin 2019,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-81 du 29 juillet 2021, portant nomination d'un chargé du ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 22 août 2020, chargeant madame Ons Darouich, administrateur en chef de l'intérieur, des fonctions de chef du bureau de la tutelle au secrétariat général au ministère de l'intérieur avec rang et avantages de sous-directeur,

Vu l'arrêté du 5 août 2019, portant promotion de madame, Ons Darouich, administrateur conseiller de l'intérieur, au grade d'administrateur en chef de l'intérieur à compter du 17 juin 2019.

Arrête:

Article premier - Conformément aux dispositions du sous- paragraphe deux du paragraphe un de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Madame Ons Darouich, administrateur en chef de l'intérieur, chargée des fonctions de chef du bureau de la tutelle au secrétariat général au ministère de l'intérieur, avec rang et avantages de sous-directeur, est habilitée à signer, par délégation du ministre de l'intérieur tous les actes entrant dans le cadre des attributions du bureau de la tutelle au secrétariat général, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 29 juillet 2021 et sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 6 août 2021.

*Le ministre chargé du ministère de
l'intérieur*

Ridha Gharsallaoui

Arrêté du ministre de l'intérieur du 6 août 2021, portant délégation de signature.

Le ministre l'intérieur,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991 portant organisation du ministère de l'intérieur ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-525 du 17 juin 2019,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du chef du gouvernement et de membres du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-81 du 29 juillet 2021, portant nomination d'un chargé du ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2016 chargeant monsieur Mohamed Aymen Ben Nacer, ingénieur en chef, des fonctions de sous-directeur des bâtiments et des affaires foncières à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur.

Arrête:

Article premier - Conformément aux dispositions du sous- paragraphe deux du paragraphe un de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, monsieur Mohamed Aymen Ben Nacer, ingénieur en chef, chargé des fonctions de sous-directeur des bâtiments et des affaires foncières, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilité à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de sous-direction des bâtiments et des affaires foncières, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 29 juillet 2021 et sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 6 août 2021.

*Le ministre chargé du ministère de
l'intérieur*

Ridha Gharsallaoui

Arrêté du ministre de l'intérieur du 6 août 2021, portant délégation de signature.

Le ministre l'intérieur,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-525 du 17 juin 2019,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-81 du 29 juillet 2021, portant nomination d'un chargé du ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 14 mars 2017, chargeant Monsieur Abderraouf Harbaoui, administrateur conseiller de l'intérieur, des fonctions de chef de service de la gestion des fonctionnaires et des ouvriers de l'administration centrale et régionale, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 8 août 2020, portant promotion de Monsieur Abderraouf Harbaoui, administrateur conseiller de l'intérieur, au grade d'administrateur en chef de l'intérieur à compter du 21 juillet 2020.

Arrête:

Article premier - Conformément aux dispositions du sous- paragraphe deux du paragraphe un de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Abderraouf Harbaoui, administrateur conseiller de l'intérieur, chargé des fonctions de chef de service de la gestion des fonctionnaires et des ouvriers de l'administration centrale et régionale, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilité à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions du service susvisé, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 29 juillet 2021 et sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 6 août 2021.

*Le ministre chargé du ministère de
l'intérieur*

Ridha Gharsallaoui

Arrêté du ministre de l'intérieur du 6 août 2021, portant délégation de signature.

Le ministre l'intérieur,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-525 du 17 juin 2019,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-81 du 29 juillet 2021, portant nomination d'un chargé du ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 28 août 2019, chargeant Monsieur Elyes Rouetbi, administrateur conseiller de l'intérieur, des fonctions de chef de service de l'ordonnancement des dépenses des agents de la sûreté nationale, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur.

Arrête:

Article premier - Conformément aux dispositions du sous- paragraphe deux du paragraphe un de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Elyes Rouetbi, administrateur conseiller de l'intérieur, chargé des fonctions de chef de service de l'ordonnancement des dépenses des agents de la sûreté nationale, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilité à signer par délégation du ministre de l'intérieur tous les actes entrant dans le cadre des attributions du service susvisé, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 29 juillet 2021 et sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 6 août 2021.

*Le ministre chargé du ministère de
l'intérieur*

Ridha Gharsallaoui

Arrêté du ministre de l'intérieur du 6 août 2021, portant délégation de signature.

Le ministre l'intérieur,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-525 du 17 juin 2019,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-81 du 29 juillet 2021, portant nomination d'un chargé du ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 25 décembre 2017 chargeant Monsieur Mohsen Fareh, technicien en chef, des fonctions de chef de service de l'imprimerie, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur.

Arrête:

Article premier - Conformément aux dispositions du sous- paragraphe deux du paragraphe un de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Mohsen Fareh, technicien en chef, chargé des fonctions de chef de service de l'imprimerie, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilité à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les documents entrant dans le cadre du service de l'imprimerie, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 29 juillet 2021 et sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 6 août 2021.

*Le ministre chargé du ministère de
l'intérieur*

Ridha Gharsallaoui

Arrêté du ministre de l'intérieur du 6 août 2021, portant délégation de signature.

Le ministre l'intérieur,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-525 du 17 juin 2019,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-81 du 29 juillet 2021, portant nomination d'un chargé du ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 29 juillet 2016 chargeant Monsieur Ridha Sellimi, administrateur, des fonctions de chef de la section des missions intérieures, au secrétariat général au ministère de l'intérieur, avec rang et prérogatives de chef de service et bénéficie des indemnités et avantages accordées à ce dernier,

Vu l'arrêté du 23 janvier 2017, portant promotion de Monsieur Ridha Sellimi, administrateur de l'intérieur au grade d'administrateur conseiller de l'intérieur, à compter du 14 janvier 2017.

Arrête:

Article premier - Conformément aux dispositions du sous- paragraphe deux du paragraphe un de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Ridha Sellimi, administrateur conseiller de l'intérieur, chargé des fonctions de chef de la section des missions intérieures, au secrétariat

général au ministère de l'intérieur avec rang et prérogatives de chef de service, est habilité à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de la section susvisée, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 29 juillet 2021 et sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 6 août 2021.

*Le ministre chargé du ministère de
l'intérieur*

Ridha Gharsallaoui

Arrêté du ministre de l'intérieur du 6 août 2021, portant délégation de signature.

Le ministre l'intérieur,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-525 du 17 juin 2019,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-81 du 29 juillet 2021, portant nomination d'un chargé du ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 11 octobre 2016 chargeant Madame Lobna Ghayaza épouse Nasfi, administrateur conseiller de l'intérieur, des fonctions de chef de service des concours, des examens professionnels, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 26 janvier 2017, portant promotion de Madame Lobna Ghayaza épouse Nasfi, administrateur conseiller de l'intérieur au grade d'administrateur en chef de l'intérieur, à compter du 18 janvier 2017.

Arrête:

Article premier - Conformément aux dispositions du sous- paragraphe deux du paragraphe un de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Madame Lobna Ghayaza épouse Nasfi, administrateur en chef de l'intérieur, chargée des fonctions de chef de service des concours, des examens professionnels, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilitée à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions du service des concours, des examens professionnels, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 29 juillet 2021 et sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 6 août 2021.

*Le ministre chargé du ministère de
l'intérieur*

Ridha Gharsallaoui

Arrêté du ministre de l'intérieur du 6 août 2021, portant délégation de signature.

Le ministre l'intérieur,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-525 du 17 juin 2019,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-81 du 29 juillet 2021, portant nomination d'un chargé du ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 8 octobre 2020 chargeant Monsieur Belgacem Ayari, administrateur conseiller de l'intérieur, des fonctions de chef de service des études, des statuts particuliers et de la loi des cadres, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur.

Arrête:

Article premier - Conformément aux dispositions du sous- paragraphe deux du paragraphe un de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Belgacem Ayari, administrateur de l'intérieur, chargé des fonctions de chef de service des études, des statuts particuliers et de la loi des cadres, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilité à signer, par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions du service susvisé, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 29 juillet 2021 et sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 6 août 2021.

*Le ministre chargé du ministère de
l'intérieur*

Ridha Gharsallaoui

Arrêté du ministre de l'intérieur du 6 août 2021, portant délégation de signature.

Le ministre l'intérieur,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-525 du 17 juin 2019,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-81 du 29 juillet 2021, portant nomination d'un chargé du ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 21 août 2019 chargeant Monsieur Aymen Mzoughi, administrateur conseiller de l'intérieur, des fonctions de chef de service des équipements, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur.

Arrête:

Article premier - Conformément aux dispositions du sous- paragraphe deux du paragraphe un de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Aymen Mzoughi, administrateur conseiller de l'intérieur, chargé des fonctions de chef de service des équipements, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilité à signer, par délégation du ministre de l'intérieur, tous les documents entrant dans le cadre de chef de service des équipements, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

ART. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 29 juillet 2021 et sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 6 août 2021.

*Le ministre chargé du ministère de
l'intérieur*

Ridha Gharsallaoui

Arrêté du ministre de l'intérieur du 6 août 2021, portant délégation de signature.

Le ministre l'intérieur,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-525 du 17 juin 2019,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-81 du 29 juillet 2021, portant nomination d'un chargé du ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 24 Mai 2021 chargeant Monsieur Amenallah Zribi, gestionnaire de documents et d'archives, des fonctions de chef service de l'ordonnancement des dépenses du matériel, de l'équipement, des bâtiments, des régies de dépenses et des dépenses sur les fonds communs, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur.

Arrête:

Article premier - Conformément aux dispositions du sous- paragraphe deux du paragraphe un de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Amenallah Zribi, gestionnaire de documents et d'archives, chargé des fonctions de chef service de l'ordonnancement des dépenses du matériel, de l'équipement, des bâtiments, des régies de dépenses et des dépenses sur les fonds communs, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilité à signer, par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions du service susvisé, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 29 juillet 2021 et sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 6 août 2021.

*Le ministre chargé du ministère de
l'intérieur*

Ridha Gharsallaoui

Arrêté du ministre de l'intérieur du 6 août 2021, portant délégation de signature.

Le ministre l'intérieur,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-525 du 17 juin 2019,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-81 du 29 juillet 2021, portant nomination d'un chargé du ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020, accordant la classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service à Madame Hayet Zgarni épouse Chtioui, administrateur en chef de l'intérieur, chargée des fonctions de chef de service de la comptabilité à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur.

Arrête:

Article premier - Conformément aux dispositions du sous- paragraphe deux du paragraphe un de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, madame Hayet Zgarni épouse Chtioui, administrateur en chef de l'intérieur, chargée des fonctions de chef de service de la comptabilité à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilitée à signer, par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions du service de la comptabilité, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 29 juillet 2021 et sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 6 août 2021.

*Le ministre chargé du ministère de
l'intérieur*

Ridha Gharsallaoui

Arrêté du ministre de l'intérieur du 6 août 2021, portant délégation de signature.

Le ministre l'intérieur,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-525 du 17 juin 2019,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-81 du 29 juillet 2021, portant nomination d'un chargé du ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 28 mars 2017 chargeant Monsieur Taoufik Bel Hadj Mabrouk, administrateur conseiller de l'intérieur, des fonctions de chef de service des stages, de la formation et de recyclage à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur.

Arrête:

Article premier - Conformément aux dispositions du sous- paragraphe deux du paragraphe un de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Taoufik Bel Hadj Mabrouk, administrateur conseiller de l'intérieur, chargé des fonctions de chef de service des stages, de la formation et de recyclage à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilité à signer, par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions du service des stages, de la formation et de recyclage, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 29 juillet 2021 et sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 6 août 2021.

*Le ministre chargé du ministère de
l'intérieur*

Ridha Gharsallaoui

Arrêté du ministre de l'intérieur du 6 août 2021, portant délégation de signature.

Le ministre l'intérieur,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-525 du 17 juin 2019,

Vu le décret n° 2014-3554 du 29 septembre 2014, chargeant Monsieur Atef Mejri administrateur conseiller, des fonctions de chef de service du budget, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-81 du 29 juillet 2021, portant nomination d'un chargé du ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 25 juin 2018, portant promotion de Monsieur Atef Mejri, administrateur conseiller de l'intérieur au grade d'administrateur en chef de l'intérieur, à compter du 18 juin 2018.

Arrête:

Article premier - Conformément aux dispositions du sous- paragraphe deux du paragraphe un de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Atef Mejri, administrateur en chef de l'intérieur, chargé des fonctions de chef de service du budget à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilité à signer, par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions du service du budget, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 29 juillet 2021 et sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 6 août 2021.

*Le ministre chargé du ministère de
l'intérieur*

Ridha Gharsallaoui

Arrêté du ministre de l'intérieur du 6 août 2021, portant délégation de signature.

Le ministre l'intérieur,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-525 du 17 juin 2019,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-81 du 29 juillet 2021, portant nomination d'un chargé du ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 27 janvier 2020 portant promotion de Monsieur Lotfi Chebli, administrateur conseiller de l'intérieur, au grade d'administrateur en chef de l'intérieur à compter du 28 novembre 2019,

Vu l'arrêté du 16 avril 2021 chargeant Monsieur Lotfi Chebli, administrateur en chef de l'intérieur, des fonctions de sous-directeur des matériels et des approvisionnements, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur.

Arrête:

Article premier - Conformément aux dispositions du sous- paragraphe deux du paragraphe un de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Lotfi Chebli, administrateur en chef de l'intérieur, chargé des fonctions de sous-directeur des matériels et des approvisionnements, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilité à signer, par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de la sous-direction des matériels et des approvisionnements, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 29 juillet 2021 et sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 6 août 2021.

*Le ministre chargé du ministère de
l'intérieur*

Ridha Gharsallaoui

Arrêté du ministre de l'intérieur du 6 août 2021, portant délégation de signature.

Le ministre l'intérieur,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-525 du 17 juin 2019,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-81 du 29 juillet 2021, portant nomination d'un chargé du ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 2 novembre 2016 chargeant Monsieur Lotfi Ghariani, technicien en chef, des fonctions de chef de service des programmes de construction et de l'entretien des bâtiments à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur.

Arrête:

Article premier - Conformément aux dispositions du sous- paragraphe deux du paragraphe un de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Lotfi Ghariani, technicien en chef, chargé des fonctions de chef de service des programmes de construction et de l'entretien des bâtiments à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilité à signer, par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions du service des programmes de construction et de l'entretien des bâtiments, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 29 juillet 2021 et sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 6 août 2021.

*Le ministre chargé du ministère de
l'intérieur*

Ridha Gharsallaoui

Arrêté du ministre de l'intérieur du 6 août 2021, portant délégation de signature.

Le ministre l'intérieur,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-525 du 17 juin 2019,

Vu le décret n° 2013-763 du 28 janvier 2013, chargeant Madame Chedlia Habbassi épouse Bougrine, administrateur conseiller, des fonctions de chef de service des approvisionnements en matières consommables à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur.

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-81 du 29 juillet 2021, portant nomination d'un chargé du ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 21 janvier 2020 portant promotion de Madame Chedlia Habbassi épouse Bougrine, administrateur en chef de l'intérieur, au grade d'administrateur général de l'intérieur, à compter du 28 novembre 2019.

Arrête:

Article premier - Conformément aux dispositions du sous- paragraphe deux du paragraphe un de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Madame Chedlia Habbassi épouse Bougrine, administrateur général de l'intérieur, chargée des fonctions de chef de service des approvisionnements en matières consommables à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilitée à signer, par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions du service des approvisionnements en matières consommables, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 29 juillet 2021 et sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 6 août 2021.

*Le ministre chargé du ministère de
l'intérieur*

Ridha Gharsallaoui

Arrêté du ministre de l'intérieur du 6 août 2021, portant délégation de signature.

Le ministre l'intérieur,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-525 du 17 juin 2019,

Vu le décret n° 2011-1818 du 9 septembre 2011, chargeant Mademoiselle Saloua Gabsi, administrateur, des fonctions de chef de service de l'habillement à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-81 du 29 juillet 2021, portant nomination d'un chargé du ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 8 août 2020 portant promotion de mademoiselle Saloua Gabsi, administrateur conseiller de l'intérieur, au grade d'administrateur en chef de l'intérieur à compter du 21 juillet 2020.

Arrête:

Article premier - Conformément aux dispositions du sous- paragraphe deux du paragraphe un de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Mademoiselle Saloua Gabsi, administrateur conseiller en chef de l'intérieur, chargée des fonctions de chef de service de l'habillement à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilitée à signer, par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions du service de l'habillement, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 29 juillet 2021 et sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 6 août 2021.

*Le ministre chargé du ministère de
l'intérieur*

Ridha Gharsallaoui

Arrêté du ministre de l'intérieur du 6 août 2021, portant délégation de signature.

Le ministre l'intérieur,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-525 du 17 juin 2019,

Vu le décret n° 2014-3826 du 17 octobre 2014 chargeant Monsieur Samir Torjmane, technicien en chef, des fonctions de chef de la section de la programmation et du suivi, au secrétariat général au ministère de l'intérieur, avec rang et prérogatives de chef de service et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-81 du 29 juillet 2021, portant nomination d'un chargé du ministère de l'intérieur.

Arrête:

Article premier - Conformément aux dispositions du sous- paragraphe deux du paragraphe un de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Samir Torjmane, technicien en chef, chargé des fonctions de chef de la section de la programmation et du suivi au secrétariat général au ministère de l'intérieur avec rang et prérogatives de chef de service, est habilité à signer, par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de la section susvisée, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 29 juillet 2021 et sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 6 août 2021.

*Le ministre chargé du ministère de
l'intérieur*

Ridha Gharsallaoui

Arrêté du ministre de l'intérieur du 6 août 2021, portant délégation de signature.

Le ministre l'intérieur,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-525 du 17 juin 2019,

Vu le décret n° 2013-764 du 28 janvier 2013, chargeant madame Hanen Ghali, administrateur conseiller, des fonctions de chef de service des ateliers à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-81 du 29 juillet 2021, portant nomination d'un chargé du ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 21 janvier 2020 portant promotion de Madame Hanen Ghali, administrateur en chef de l'intérieur, au grade d'administrateur général de l'intérieur, à compter du 28 novembre 2019.

Arrête:

Article premier - Conformément aux dispositions du sous- paragraphe deux du paragraphe un de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Madame Hanen Ghali, administrateur général de l'intérieur, chargée des fonctions de chef de service des ateliers à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de

l'intérieur, est habilitée à signer, par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions du service des ateliers, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 29 juillet 2021 et sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 6 août 2021.

*Le ministre chargé du ministère de
l'intérieur*

Ridha Gharsallaoui

Arrêté du ministre de l'intérieur du 6 août 2021, portant délégation de signature.

Le ministre l'intérieur,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-525 du 17 juin 2019,

Vu le décret n° 2011-3842 du 4 novembre 2011, chargeant Monsieur Rabii Djebbi, gestionnaire de documents et d'archives, des fonctions de chef de section de la planification, au secrétariat général du ministère de l'intérieur avec rang et prérogatives de chef de service et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier,

Vu le décret présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du chef du gouvernement et de membres du Gouvernement,

Vu le décret présidentiel n° 2021-81 du 29 juillet 2021, portant nomination d'un chargé du ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 21 mars 2019 portant promotion de Monsieur Rabii Djebbi, gestionnaire conseiller de documents et d'archives, au grade de gestionnaire en chef de documents et d'archives à compter du 5 février 2019.

Arrête:

Article premier - Conformément aux dispositions du sous-paragraphe deux du paragraphe un de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Rabii Djebbi, gestionnaire en chef de documents et d'archives, chargé des fonctions de chef de section de la planification au secrétariat général du ministère de l'intérieur avec rang et prérogatives de chef de service, est habilité à signer, par délégation du ministre de l'intérieur tous les actes entrant dans le cadre des attributions de section susvisé, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 29 juillet 2021 et sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 6 août 2021.

*Le ministre chargé du ministère de
l'intérieur*

Ridha Gharsallaoui

Arrêté du ministre de l'intérieur du 6 août 2021, portant délégation de signature.

Le ministre l'intérieur,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-525 du 17 juin 2019,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-81 du 29 juillet 2021, portant nomination d'un chargé du ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 4 mai 2021 chargeant Madame Souad Jeljeli, analyste central, des fonctions de chef de service de l'ordonnancement des dépenses des agents de la garde nationale à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur.

Arrête:

Article premier - Conformément aux dispositions du sous- paragraphe deux du paragraphe un de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Madame Souad Jeljeli, analyste central, chargée des fonctions de chef de service de l'ordonnancement des dépenses des agents de la garde nationale à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilitée à signer, par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions du service susvisé, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 29 juillet 2021 et sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 6 août 2021.

*Le ministre chargé du ministère de
l'intérieur*

Ridha Gharsallaoui

Arrêté du ministre de l'intérieur du 6 août 2021, portant délégation de signature.

Le ministre l'intérieur,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-84 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019/525 du 17 juin 2019,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du chef du gouvernement et de membres du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-81 du 29 juillet 2021, portant nomination d'un chargé du ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 22 juin 2020 chargeant Monsieur Wassim Chaabani, administrateur conseiller de l'intérieur, des fonctions de chef de service de l'ordonnancement des dépenses des agents des cadres

communs, techniques et ouvriers, à la direction des finances et de la comptabilité à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur.

Arrête:

Article premier - Conformément aux dispositions du sous-paragraphe deux du paragraphe un de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Wassim Chaabani, administrateur conseiller de l'intérieur, chargé des fonctions de chef de service de l'ordonnancement des dépenses des agents des cadres communs, techniques et ouvriers, à la direction des finances et de la comptabilité à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilité à signer, par délégation du ministre de l'intérieur tous les actes entrant dans le cadre des attributions de service susvisé, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 29 juillet 2021 et sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 6 août 2021.

*Le ministre chargé du ministère de
l'intérieur*

Ridha Gharsallaoui

Arrêté du ministre de l'intérieur du 6 août 2021, portant délégation de signature.

Le ministre l'intérieur,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-525 du 17 juin 2019,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-81 du 29 juillet 2021, portant nomination d'un chargé du ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 24 septembre 2020 chargeant Monsieur Wissem Gratti, technicien principal, des fonctions de chef de service d'indemnisation des accidents de travail et des maladies professionnelles du corps de la sûreté nationale à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur.

Arrête:

Article premier - Conformément aux dispositions du sous- paragraphe deux du paragraphe un de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Wissem Gratti, technicien principal, chargé des fonctions de chef de service d'indemnisation des accidents de travail et des maladies professionnelles du corps de la sûreté nationale à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilitée à signer, par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions du service susvisé, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 29 juillet 2021 et sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 6 août 2021.

*Le ministre chargé du ministère de
l'intérieur*

Ridha Gharsallaoui

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 2 juillet 2021.

Madame Hasna Garbi épouse Diouani, administrateur général de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargée des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à la faculté des sciences humaines et sociales de Tunis.

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 juillet 2021.

Madame Ibtissem El Borji, administrateur en chef de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargée des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'Institut Supérieur des métiers du patrimoine de Tunis.

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 14 juillet 2021.

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale est accordée à Monsieur Nouredine Homri, Ingénieur général, chargé des fonctions de directeur régional des œuvres universitaires à Tunis Carthage à l'office des œuvres universitaires pour le Nord au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 24 mai 2021.

Messieurs dont les noms suivent sont chargés d'emplois fonctionnels aux établissements d'œuvres universitaires qui relèvent de l'office des œuvres universitaires pour le Sud conformément aux indications du tableau suivant:

Prénom et Nom	Grade	Emploi fonctionnel	Indemnités et avantages
Aref Mejdi	Professeur principal émérite	Directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A) au restaurant universitaire « Ibn Rached » à Gafsa	Directeur d'administration centrale
Hassouna Saidi	Ingénieur en chef	Directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A) au restaurant universitaire « Ibn arafa » à Gafsa	Directeur d'administration centrale

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 14 juillet 2021.

Madame Awatef Hajji, professeur principal émérite classe exceptionnelle, est chargée des fonctions de directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A) à la cité universitaire Omar Ibn Khattab à Gabès.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 95-2281 du 13 novembre bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 14 juillet 2021.

Monsieur Fathi Touaiti, professeur principal émérite, est chargé des fonctions de directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A) à la cite universitaire Montfleury.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 14 juillet 2021.

Messieurs dont les noms suivent sont chargés d'emplois fonctionnels à l'office des œuvres universitaires pour le nord conformément aux indications du tableau suivant:

Prénom et Nom	Grade	Direction	Emploi Fonctionnel
Mourad Thebti	Administrateur en chef de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	La direction des œuvres universitaires	Sous-directeur de l'hébergement universitaire privé
Mohamed Amir Aouichi	Administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	La direction générale à l'office	Chef de service de bureau d'ordre central

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 juin 2021.

Madame Sondes Ben Elhaj Hmida, administrateur en chef de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargée des fonctions de secrétaire principal d'université pour exercer les fonctions de sous-directeur des affaires pédagogiques et de la vie universitaire à la direction des affaires académiques et du partenariat scientifique à l'université de Tunis.

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 23 juin 2021.

Monsieur Mohamed Jarraya, administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargé des fonctions de secrétaire principal d'université pour exercer les fonctions de sous-directeur des affaires financières à la direction des services communs à l'université de Sfax.

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 23 juin 2021.

Madame Najla Feki épouse Ben Jmaa, gestionnaire en chef de documents et d'archives, est chargée des fonctions de secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à la faculté des lettres et des sciences humaines de Sfax.

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 juin 2021.

Les cadres dont les noms suivent sont chargés d'emplois fonctionnels à l'université de Tunis conformément aux indications du tableau suivant:

Prénom et Nom	Grade	Emploi Fonctionnel
Linda Jedidi épouse Antit	Administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	Secrétaire d'université pour exercer les fonctions de chef de service des études et de la prospection à la sous-direction des études, de la prospection et de l'informatique à la direction des services communs à l'université de Tunis.
Mohamed Ben Othmen	Administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	Secrétaire d'université pour exercer les fonctions de chef de service des études techniques et du suivi des bâtiments, à la sous-direction des bâtiments et d'équipement à la direction des services communs à l'université de Tunis.

Prénom et Nom	Grade	Emploi Fonctionnel
Asma Foughali	Administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	Secrétaire d'université pour exercer les fonctions de chef de service de la coopération internationale à la sous-direction de la recherche scientifique, de la coopération internationale et de l'évaluation universitaire à la direction des affaires académiques et du partenariat scientifique à l'université de Tunis.

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 23 juin 2021.

Monsieur Walid Ben Grich, administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargé des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur des beaux arts de Nabeul.

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 25 juin 2021.

Madame et Monsieur dont les noms suivent sont chargés d'emplois fonctionnels aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant de l'université de Gafsa conformément aux indications du tableau suivant:

Prénom et Nom	Grade	Emploi Fonctionnel
Fatma Belgacem	Administrateur en chef de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	Secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'Institut supérieur des études appliquées en humanités de Gafsa
Echafai Saadaoui	Administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	Secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'Institut supérieur des arts et métiers de Gafsa

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 juillet 2021.

Madame Oula Naoui épouse Rajhi, administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargée des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut préparatoire aux études d'ingénieurs de Tunis.

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 28 avril 2021.

Les maîtres de conférences dont les noms suivent sont nommés dans le grade de professeur d'enseignement supérieur conformément aux indications du tableau suivant:

Nom et prénom	Affectation	Discipline	Date de nomination
Lasaad Darouich	Institut supérieur de théologie	Sciences du coran et de l'exégèse	01/12/2020
Mohamed Amri	Institut supérieur de civilisation islamique		
Ilyes Gouissem			

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 28 avril 2021.

Les maîtres de conférences dont les noms suivent sont nommés dans le grade de professeur d'enseignement supérieur conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et Nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Abdelmagid Zarrouki	Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis	Droit privé et sciences criminelles	18 mars 2020
Lotfi Nafti			
Lotfi Osman	Ecole supérieure des communications de Tunis	Electronique et micro-électronique	9 juin 2020
Sami Belhadj Ahmed	Institut national des sciences appliquées et de technologie de Tunis	Génie biologique	24 juin 2020
Yosr Zaouali épouse Belghith			
Rim Methamem épouse Boudali	Institut des hautes études commerciales	Marketing	26 juin 2020
Moncef Dziri	Institut préparatoire aux études d'ingénieurs de Bizerte	Mathématiques	27 juin 2020
Skander Hachicha	Faculté des sciences de Bizerte	Mathématiques Appliquées	
Nejla Hariga épouse Tlatli	Institut national agronomique de Tunisie	Génie hydraulique	30 juin 2020
Sahbi Ben Salem	Institut préparatoire aux études d'ingénieurs de Nabeul	Génie mécanique	1 ^{er} juillet 2020
Lotfi Bennour	Institut national du travail et des études Sociales	Sciences économiques	6 juillet 2020
Salem Amara	Faculté des sciences de Bizerte	Biologie et physiologie animale	13 juillet 2020
Besma Belhadj Rhouma épouse Chkili	Institut Supérieur des Langues de Tunis	Langue, littérature et civilisation arabes	14 juillet 2020
Jawhar Ghommam	Institut national des sciences appliquées et technologie	Automatique et informatique industrielle	19 juillet 2020
Saloua Elloumi épouse Elloumi	Ecole nationale d'ingénieurs de Carthage		
Najoua derbel	Faculté des sciences de Bizerte		
Slah Ouerhani	Institut national des Sciences Appliquées et de technologie	Biologie moléculaire et cellulaire	21 juillet 2020
Naceur Hamdi	Institut supérieur des sciences et de technologies de l'environnement de Borj Cédria	Chimie	25 juillet 2020
Yasser Ben Amor			
Thouraya Barhoumi épouse Slimi			
Ali Samarat	Faculté des sciences de Bizerte		
Ouannes Hafiane	Institut supérieur des langues de Tunis	Langue, littérature et civilisation russes	4 août 2020

Prénom et Nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Fethi Tlili	École supérieure des communications de Tunis	Télécommunications	24 août 2020
Wafa Harrar épouse Masmoudi	Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis	Droit public	28 septembre 2020
Hajer Gueldich épouse Mejidi			
Fethi Jerbi	Institut national du travail et des études Sociales	Sciences du travail	12 octobre 2020

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 17 mai 2021.

Les maîtres de conférences dont les noms suivent sont nommés professeurs d'enseignement supérieur conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de la Nomination
Mohamed Ali Mahjoub	École nationale d'ingénieurs de Sousse	Traitement du Signal et d'Image	24/06/2020
Ridha Yacoub	École supérieure des sciences et technologie de hammam Sousse	Mathématiques	27/06/2020
Imed Lamiri			
Fahmi Gamaoun	École nationale d'ingénieurs de Sousse	Génie Mécanique	1/07/2020
Khalil Hajlaoui			
Abdelfattah Mlika			
Sami Ben Mim	Institut des hautes études commerciales de Sousse	Sciences Economiques	6/07/2020
Mohamed Ben Mimoun	Faculté des sciences économiques et de gestion de Sousse		
Sonia Ayachi Ghannouchi	Institut supérieur de gestion de Sousse	Informatique de gestion	13/07/2020
Habib Ben Ali	Faculté de médecine de Sousse	Biologie et Physiologie Animale	
Abdelaziz Messaoudi	Faculté des lettres et des sciences humaines de Sousse	Langue littérature et civilisation arabe	14/07/2020
Nizar Ben Saad		Langue littérature et civilisation Française	
Naima Meftah Tlili		Histoire	15/07/2020
Mohamed Said			
Mohiédine Agha			

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de la Nomination
Mourad Kchaou	Institut supérieur des sciences appliquées et de technologie de Sousse	Automatique et Informatique industrielle	19/7/2020
Hassen Mekki	École nationale d'ingénieurs de Sousse		
Nabil Kallel	Institut supérieur des sciences appliquées et de technologie de Sousse	Physique	
Mohamed Mounir Trabelsi	Faculté de médecine de Sousse	Biologiques Moléculaire et cellulaire	21/07/2020
Mohamed Lassaad Ammari	École nationale d'ingénieurs de Sousse	Télécommunications	24/08/2020
Taoufik Ghannay	Faculté de droit et des sciences politiques de Sousse	Droit public	28/09/2020

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 23 juillet 2021.

Monsieur Zied Ftiti, maître de conférences est nommé dans le grade de professeur de l'enseignement supérieur en méthodes quantitatives à l'institut supérieur de gestion de Tunis à compter du 8 juillet 2020.

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 3 mai 2021.

Les maîtres assistants de l'enseignement supérieur dont les noms suivent sont nommés dans le grade de maître des conférences conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et Nom	Affectation	Discipline	Date de la Nomination
Olfia Belkahla	Ecole Supérieure De Commerce De Tunis	Informatique de gestion	8 juillet 2020
Anja Hamada Habacha épouse chaibi	Ecole Nationale des Sciences de l'Informatique		
Leila Habachi	Institut Supérieur des Arts Multimédias de Manouba	Music et musicologie	17 juillet 2020
Marouane Lajili	Institut Supérieur de l'Histoire de la Tunisie contemporaine	Histoire	
Nabil Khaldoun Grissa	Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités de la Manouba		
Mohamed Karim Azizi	Institut Supérieur des Arts Multimédias de Manouba	Electronique et microélectronique	18 juillet 2020
mohamed Naifar	Institut Supérieur de Biotechnologie de Sidi Thabet	Génie Biologique	23 Juillet 2020

Prénom et Nom	Affectation	Discipline	Date de la Nomination
Karim El Mofti	Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises	Mathématiques	24 Juillet 2020
Walid Hadhri	Ecole Supérieure de Commerce de Tunis	Méthodes Quantitatives	
Haykel Hamdi			
Talel Boufateh			
Samir Zoghbi	Institut Supérieur des Arts Multimédia de Manouba	Théories de l'Art	27 Juillet 2020
Olfa Frini	Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises	Sciences économiques	28 Juillet 2020
Hinda Haouala	Institut Supérieur des Arts Multimédias de Manouba	Techniques audiovisuelles et cinématographiques	
Lobna Ben Salem	Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités de la Manouba	Langue, Littérature et Civilisation Anglaise	
Mohamed Mongi Ftiti	Institut Supérieur de Biotechnologie de Sidi Thabet	Chimie	6 Août 2020
Wissal Dhifi		Biologie moléculaire et cellulaire	10 Août 2020
Amine Dhraief	Ecole Supérieure de l'Economie Numérique de la Manouba	Informatique	28 Août 2020
Mohamed Farah	Institut Supérieur des Arts Multimédias de Manouba		
Sonia Mettali			
Amira ben moussa épouse Zouita	Institut supérieur du sport et de l'éducation physique de ksar Said	Sciences Biologiques Appliquées aux Activités Physiques et Sportives	2 Septembre 2020
Dorra Ellouze	Ecole Supérieure De Commerce De Tunis	Finance et Comptabilité	12 Septembre 2020
Mongi Gharssalloui			
Hanen Moalla			
Bessem El Mkaouer	Institut supérieur du sport et de l'éducation physique de ksar Said	Didactique des Activités Physiques et Sportives	26 Septembre 2020
Houda Hakim	Ecole Nationale des Sciences de l'Informatique	Management	30 Septembre 2020
Adnene Malek	Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises		
Saleheddine Weslati	Institut de Presse et des Sciences de l'Information	Sciences de l'information et de Communication	5 Décembre 2020

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 3 mai 2021.

Les maitres assistants de l'enseignement supérieur dont les noms suivent sont nommés dans le grade de maitre de conférences conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et Nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Sami Yassine Turki	Institut supérieur des technologies de l'environnement, de l'urbanisme et du bâtiment	Urbanisme	26 juin 2020
Besma Khiari épouse Sayes	Ecole nationale d'ingénieurs de Carthage	Génie industriel	30 juin 2020
Nahla khraief épouse Haddad	Ecole nationale d'ingénieurs de Carthage	Automatique et informatique industrielle	7 juillet 2020
Lilia Sidhom épouse Toumi	Ecole nationale d'ingénieurs de Bizerte		
Ines Chihi épouse Youssef			
Hager Turki épouse Tlili	Institut des hautes études commerciales de Carthage	Marketing	9 juillet 2020
Zouhaier Abbas	Institut supérieur des sciences et des technologies de l'environnement de Borj Cédria	Biologie et Physiologie végétale	15 juillet 2020
Asma Ben Letaifa épouse Ben Zina	Ecole supérieure des communications de Tunis	Télécommunications	17 juillet 2020
Rim Barrak épouse Ghannouchi			
Tarek bejaoui			
Zouhair Ben Jemaa			
Mohamed Bassem Ben Salah	Institut national des sciences appliquées et de technologie de Tunis		
Ferid Harabi	Ecole nationale d'ingénieurs de Carthage	Electronique et micro-électronique	18 Juillet 2020
Adel Ben naser	Institut supérieur des langues de Nabeul	Sciences de la traduction et de la terminologie	21 Juillet 2020
Abdessatar Rejeb	Institut supérieur des cadres de l'enfance de Carthage	Sociologie	22 Juillet 2020
Houda Laroussi	Institut national du travail et des études sociales de Tunis		
Amel Hammami épouse Montacer	Ecole nationale d'architecture et d'urbanisme de Tunis		

Prénom et Nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Lotfi Sai	Institut Préparatoire aux études d'ingénieurs de Nabeul	Génie mécanique	
Atef Boulila	Institut national des sciences appliquées et de technologie de Tunis		
Lamia Ayed épouse Ouahchi	Institut national des sciences appliquées et de technologie de Tunis	Génie Biologique	23 Juillet 2020
Faiza Chellougui	Faculté des sciences de Bizerte	sciences de l'éducation et didactique des disciplines	24 Juillet 2020
Issam Naghmouchi		Mathématiques	
Héla Mahersia épouse Sahbeni		Traitement du signal et de l'image	
Héla Ben Brahim épouse Neji	Ecole nationale d'ingénieurs de Carthage	Méthodes quantitatives	
Sondes Hamdi	Institut Supérieur des Langues de Tunis	Langue, Littérature et civilisation anglaises	28 Juillet 2020
Nabil Aflouk	Faculté des sciences économiques et de gestion de Nabeul	Sciences économiques	
Monia ghazali épouse Ferchichi	Institut des hautes études commerciales de Carthage		
Sami Hannachi	Institut national du travail et des études sociales de Tunis	Sciences du travail	
Moez Ben Hmida			
Ali Jaidi			
Afef ben Abdelghanni épouse Banani	Institut national des sciences appliquées et de technologie de Tunis	Systèmes électriques	
Monia Ben khedher épouse Bouzid	Ecole nationale d'ingénieurs de Carthage		
Salah Kouass	Faculté des sciences de Bizerte	Chimie	6 Août 2020
Amel Ben Othman épouse Maamar			
Mhamed Ben Messaouda			
Mourad Ben Sik Ali			

Prénom et Nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Chiraz Abbes épouse Dhoub	Faculté des sciences de Bizerte	Biologie moléculaire et cellulaire	10 Août 2020
Nedra Asses épouse Hajjej	Institut supérieur des sciences et de technologies de l'environnement de Borj Cédria		
Nizar Tlili			
Mohamed Barkaoui	Faculté des Sciences de Bizerte	Informatique	28 Août 2020
Kamel Karoui	Institut national des sciences appliquées et de Technologie de Tunis		
Olfa Mosbahi épouse Khalgui			
Sabeur Ksantini	Faculté des sciences économiques et de gestion de Nabeul		
Narjess Badis épouse Badis	Institut supérieur des langues de Tunis	Langue, Littérature et civilisation arabes	3 Septembre 2020
Amna Cherif	Institut préparatoire aux études d'ingénieurs de Bizerte	Physique	9 Septembre 2020
Walid Oueslati	Faculté des sciences de Bizerte		
Aymen Boubaker	Institut préparatoire aux études d'ingénieurs de Nabeul		
Mariam Ben Kheireddine épouse Ghabri	Institut supérieur des cadres de L'enfance de Carthage	Techniques d'animation et de médiation	12 Septembre 2020
Wissem Daadaa	Faculté des sciences économiques et de gestion de Nabeul	Finance et comptabilité	
Moufida Aissa épouse Bannour	Institut supérieur des langues de Tunis	Langue, littérature et civilisation françaises	28 Septembre 2020
Lilia Beltaeif			
Manoubia Ben Ghedhahem épouse Bouselmi			
Amira Dehmani épouse Taga	Institut supérieur de gestion de Bizerte	Management	30 Septembre 2020
Zied Kammoun	Institut supérieur des technologies de l'environnement, de l'urbanisme et du bâtiment	Génie civil	4 Décembre 2020
Hind Karoui	Ecole nationale d'architecture et d'urbanisme de Tunis	Architecture	16 Décembre 2020

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 22 avril 2021.

Les maitres assistants de l'enseignement supérieur dont les noms suivent sont nommés dans le grade maitre de conférences conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de la Nomination
Ahmed Boujarra	Faculté des lettres et des sciences humaines de Sousse	Géographie	24 juin 2020
Hatem Hadda	Institut supérieur du transport et de la logistique de Sousse	Génie Industriel	30 juin 2020
Othmen Nasri	École nationale d'ingénieurs de Sousse	Automatique et Informatique industrielle	7 juillet 2020
Mohamed Ali Merghni	École supérieure des sciences et technologie de Hammam Sousse	Génie Energétique	16 juillet 2020
Sofiène Mellouli			
Hassen Faedh	Institut supérieur des sciences appliquées et de technologie de Sousse	Electronique et Microélectronique	18 juillet 2020
Khaled Ben Khalifa			
Mohamed Ali Hajeji			
Fatma Zahra Sayadi	École nationale d'ingénieurs de Sousse	Design	
Chiraz Mosbah	Institut supérieur des Beaux-Arts de Sousse		
Hafedh Rguigui	École supérieure des sciences et technologie de Hammam Sousse	Mathématiques Appliquées	21 juillet 2020
Maher Trimeche	Faculté des lettres et des sciences humaines de Sousse	Sociologie	22 juillet 2020
Wissem Gallala	Institut supérieur des Beaux-Arts de Sousse	Sciences Géologiques	
Hamdi Hentati	École supérieure des sciences et technologie de Hammam Sousse	Génie Mécanique	
Hanen Jrad			
Rabiaa Bel sghaier	Institut supérieur des sciences appliquées et de technologie de Sousse		
Ajmi Houidi			
Sami Bennour	École nationale d'ingénieurs de Sousse		
Yosra Koubaa	Institut des hautes études commerciales de Sousse		Méthodes quantitatives
Rihab Bedoui			
Mohamed Dhibi	Institut supérieur de Gestion de Sousse		
Ridha Nouira	Institut supérieur des finances et de fiscalité de Sousse		

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de la Nomination
Moez Ben Abid	École supérieure des sciences et technologie de Hammam Sousse	Mathématiques	24 juillet 2020
Khadija Ben Rejab			
Ezzedine Chafai	Institut supérieur d'informatique et des techniques de communication de Hammam Sousse		
Mohamed Kadria	Institut supérieur des finances et de fiscalité de Sousse	Sciences Economiques	28 juillet 2020
Bassem Kahouli			
Ouajih Ayed	Faculté des lettres et des sciences humaines de Sousse	Langue littérature et civilisation anglaises	
Aida Kesraoui	École supérieure des sciences et technologie de Hammam Sousse	Chimie	6 août 2020
Amira Zairi	Faculté de médecine de Sousse	Biologie cellulaire et moléculaire	10 août 2020
Wejdene Mansour			
Takoua Abdellatif épouse Ben Rayanna	École nationale d'ingénieurs de Sousse	Informatique	28 août 2020
Maha Khamaja épouse Khelifi	Institut supérieur des sciences appliquées et de technologie de Sousse		
Raoudha Ben Jamaa épouse Hamza	Institut supérieur d'informatique et des techniques de communication de Hammam Sousse		
Amine Boufaied	École supérieure des sciences et technologie de Hammam Sousse		
Maryam Ben Salem	Faculté de droit et des sciences politiques de Sousse	Sciences politiques	3 septembre 2020
Fadwa Ladhari	Faculté des lettres et des sciences humaines de Sousse	Langue littérature et civilisation arabes	
Amna Rmili épouse Weslati			
Afef Mougou			
Amel Nkhili			
Aida Ben Jazia épouse Kharat	Institut supérieur d'informatique et des techniques de communication de Hammam Sousse	Physique	9 septembre 2020
Adel Bouazra			
Aymen Ajina	Faculté des sciences économiques et de gestion de Sousse	Finances et Comptabilité	12 septembre 2020
Abderrazak Dhaoui			
Houda Ben Mabrouk	Institut des hautes études commerciales de Sousse		
Aymen Ben Rejab	Institut supérieur de gestion de Sousse		
Ezzedine Bouhlel	Faculté des lettres et des sciences humaines de Sousse	Langue littérature et civilisation Françaises	28 septembre 2020

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 2 juin 2021.

Les maitres assistants de l'enseignement supérieur, dont les noms suivants sont nommés dans le grade de maitre des conférences conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et Nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Khaled Abaza	Institut préparatoire aux études littéraires et sciences humaines de Tunis	Géographie	24 juin 2020
Fawzi zerai	Faculté des sciences Humaines et sociales de Tunis		
Kaouther Ferchichi épouse Nouira	Institut supérieur de gestion de Tunis	Informatique de gestion	8 juillet 2020
Raouia Ayechi épouse Belhadj gouider	Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales de Tunis		
Nadia Ben Azzouna	Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales de Tunis		
Youssef Lahbib	Institut supérieur des métiers du patrimoine de Tunis	Biologie et physiologie animale	14 juillet 2020
Mohamed Saifallah Ben Abderrazek	Institut supérieur de musique de Tunis	Musique et Musicologie	17 juillet 2020
Lilia Khelifi	Faculté des sciences Humaines et sociales de Tunis	Histoire	
Fathi jarray	Institut supérieur des métiers du patrimoine de Tunis		
Mohamed Guiga	Institut supérieur des beaux-arts de Tunis	Design	18 juillet 2020
Hatem Essaidi	Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Tunis	Sciences des matériaux	20 juillet 2020
Sofiane Bouhdiba	Faculté des sciences Humaines et sociales de Tunis	Sociologie	22 juillet 2020
Taoufik Mezni	Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Tunis	Génie Mécanique	
Molka Chiboub			
Salim Ben Sassi	Institut supérieur de gestion de Tunis	Méthodes quantitatives	24 juillet 2020
Slim Chaouachi			
Sonia Rebai			
Riadh Aloui	Institut supérieur des affaires de Tunis		
Naceur Khraief			
Imen ghedamsi	Institut préparatoire aux études d'ingénieurs de Tunis	Sciences de l'éducation Et Didactique Des Disciplines	
Sabeur Abid	Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Tunis	Traitement de l'image et du Signal	

Prénom et Nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Olfa Kammoun	Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales de Tunis	Sciences économiques	28 juillet 2020
Hajer Ben Driss épouse Daghar	Institut préparatoire aux études littéraires et sciences humaines de Tunis	Langue, Littérature et civilisation Anglaises	
Anouar Ben Hafsa	Faculté des sciences Humaines et sociales de Tunis		
Abdeljelil Chammmam	Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Tunis	Systèmes électriques	
Hamouda chebi	Institut préparatoire aux études d'ingénieurs de Tunis	Chimie	6 Août 2020
Adel Ben Youssef	Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Tunis		
Faouzi Najar	Institut préparatoire aux études d'ingénieurs de Tunis	Physique	9 Septembre 2020
Moez Gtari			
Imen Kouki	Institut supérieur de gestion de Tunis	Finance et Comptabilité	12 septembre 2020
Wided Garâa			
Aymen Errais	Institut supérieur des affaires de Tunis		
Karim Mhedhbi			
Nadia Farah	Institut supérieur de l'animation pour la jeunesse et la culture de Bir El Bey	Techniques de l'animation et de Médiation	
Belgacem Bchini	Institut supérieur de gestion de Tunis	Management	30 septembre 2020
Sarra Berraies			
Emna Gara Bachwardiane			